
INFOS UTILES

Adjonction :

(en architecture) Ajout d'une nouvelle construction ou d'une extension à un bâtiment existant.

Arase :

Face supérieure d'un mur correctement mise de niveau.

Badigeon :

Lait de chaux destiné à former sur un mur un film hydrofuge et hygiénique.

Barreaudage :

Petit ouvrage de protection placé devant une ouverture.

Bioclimatique :

Qui concerne l'influence du climat sur les organismes vivants.

Biosourcé :

Se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir d'origine biologique.

Brande de bruyère :

Type d'occultant composé de bruyère.

Cheneau :

Conduit qui longe le toit et recueille les eaux de pluie.

Couvertine :

Bande de protection et d'étanchéité d'une rive latérale d'une toiture, recouvrant un mur en pignon ou un acrotère.

Cépée :

Touffe de jeunes tiges de bois, de rejets qui sortent d'une souche.

Dent creuse :

(en urbanisme) Un espace non construit entouré de parcelles bâties.

Dormant :

Cadre fixe d'une porte ou d'une fenêtre, scellé dans une paroi.

Faîtage :

Ligne haute horizontale qui recouvre la toiture d'un bâtiment.

Forget :

Partie en débord de toiture.

Frange (urbaine) :

Lieux de relations proxémiques entre l'espace urbain et l'espace agricole ou naturel.

Gloriette :

Petit pavillon (dans un château, un parc).

Gueule-de-loup :

Typologie de fenêtre ancienne, composée de deux vantaux dont le premier est fait d'un demi-rond en plein.

Hameau :

Groupes d'habitations rurales situées à l'écart d'un village et administrativement rattachées à une commune.

Jambage :

Partie latérale d'une baie, formant poteau ou chaînage vertical et reprenant l'appui du linteau ou de l'arc.

Lambrequin :

Ornement découpé et souvent ajouré, plus ou moins épais, en bois ou en métal, fixé en bordure de toit ou à la partie supérieure d'une fenêtre.

Loggia :

Balcon encastré dans la façade.

Marquise :

Abri vitré placé au-dessus de l'entrée d'un édifice public, d'une maison particulière, ou au-dessus des quais d'une gare.

Meneau :

Élément structural vertical en pierre de taille, bois ou fer qui divise la baie d'une fenêtre ou d'une porte.

Mitoyen :

Qui est situé entre, sur la limite (de deux choses), qui est situé sur la limite de deux fonds contigus et qui appartient en copropriété aux propriétaires de l'un et de l'autre.

Mouluration :

Ensemble des profils de moulures d'un ouvrage d'architecture ou d'une pièce d'ébénisterie.

Mur bahut :

Mur bas supportant par exemple une grille de clôture, les arcades d'un cloître, ou bien une balustrade.

Petit-bois :

Pièce horizontale ou verticale divisant la surface du vitrage pour un aspect décoratif uniquement.

Pignon :

Partie haute et triangulaire d'un mur entre les deux versants d'un toit.

Remembrement :

Regroupement de parcelles de terre afin de constituer un domaine agricole d'un seul tenant.

Régilage :

Opération qui consiste à niveler un terrain.

Sarking :

Procédé d'isolation thermique des toitures inclinées par l'extérieur, qui consiste à rehausser le toit afin d'insérer une couche d'isolant rigide.

Soubassement :

Partie inférieure (d'une construction) sur laquelle porte l'édifice.

Tableau :

(en architecture) Partie de l'encadrement d'une baie de porte ou de fenêtre, qui est en dehors de la fermeture.

Terrassement :

Ensemble des travaux de fouille, de transport, d'entassement de terre, pratiqués pour modifier le relief d'un terrain, permettre de réaliser ou renforcer certains ouvrages.

Thalweg :

Ligne d'intersection des deux pentes latérales d'une vallée.

Tissu :

(en urbanisme) Ensemble des constructions, équipements et réseaux constitutifs d'une ville ou d'un quartier.

Travée :

Portion (de voûte, de comble, de pont...) comprise entre deux points d'appui (colonnes, piles, piliers, etc.)

Tuile de rives :

Tuile qui contient généralement un angle droit, conçue pour couvrir la rive qui est la bordure latérale de la toiture.

Vallon :

Petite dépression allongée entre deux collines, deux coteaux.

Zinguerie :

Savoir-faire se rapportant au façonnage du zinc et du zamac. de taille, bois ou fer qui divise la baie d'une fenêtre ou d'une porte.

SITES WEB / À CONSULTER



Pour consulter et télécharger le PLU-H de la Métropole de Lyon :

pluh.grandlyon.com

20 rue du Lac, 69003 LYON

04 78 63 40 40

Pour consulter le service Pilotage Assainissement-eaux pluviales et GEMAPI(PAG) de la Direction adjointe de l'eau de la Métropole de Lyon.

Disponible en ligne : www.grandlyon.com/services/gestion-des-eaux-de-pluie.html



Pour accéder à des données cartographiques, vues aériennes, parcelles :

www.geoportail.gouv.fr



Pour prendre connaissance de la réglementation thermique :

www.rt-batiment.fr

Pour consulter le cadastre :

www.cadastre.gouv.fr

Pour obtenir la matrice cadastrale d'un terrain :

Service départemental des impôts foncier de Lyon, 04 78 63 33 00

www.impots.gouv.fr

Pour obtenir les formulaires cerfa :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Pour déclarer vos travaux à l'administration fiscale :

Service des Impôts des Particuliers (SIP) du centre des finances publiques, 04 72 10 44 50

La demande d'autorisation d'urbanisme implique que toutes les pièces nécessaires à la compréhension du projet soient produites afin de permettre d'apprécier la qualité de projet de construction ou la plus-value architecturale apportée par la réhabilitation d'un édifice existant :

- un **plan de situation** et **tous les éléments graphiques complémentaires** permettant une bonne **compréhension des enjeux** (photos du site et de ses abords, plan masse de l'existant, etc.) ;
- un **plan de géomètre** figurant la **topographie**, la position des constructions existantes aux abords immédiats de la parcelle, la topographie, le **relevé des arbres existants** et de la circonférence de l'ensemble de leurs branches et la mention des essences des végétaux ;
- pour les **boisements ayant un intérêt, une étude phytosanitaire** pour juger de la qualité de chaque sujet concerné par un éventuel abattage ;
- un **plan de masse des constructions** à édifier ou à modifier permettant d'illustrer l'insertion urbaine du projet dans son environnement (plan coté dans les trois dimensions spécifiant également les plantations maintenues, supprimées et créées ainsi que les sur-faces d'espaces verts) ;
- des **plans de façades** faisant apparaître les cotes et le relevé des avoisinants (gestion de la mitoyenneté*) ;
- des **vues en coupe** précisant l'implantation altimétrique de la **construction par rapport au terrain naturel** (nivellement existant avant travaux) ;
- l'**intégration urbaine et paysagère** du projet dans son environnement (insertion sur fond photographique) ;
- un **tableau de surface** de plancher ;
- les **plans de niveaux** du projet lorsqu'ils sont nécessaires à la bonne compréhension du projet (dont les plans de toiture et de sous-sols) et en **particulier celui du rez-de-chaussée** (articulation entre qualité de l'occupation du rez-de-chaussée et l'organisation du plan de masse ; position par rapport à la rue et aux limites de référence, etc.).

ORGANISMES / À CONTACTER *si nécessaire*



Service Urbanisme de Saint-Genis-les-Ollières
Mairie,
10 rue de la Mairie
69 290 Saint-Genis-les-Ollières
Tél. 04 78 57 05 55
www.mairie-stgenislesollieres.fr



CAUE - Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole
04 72 07 44 55
www.cau69.fr



Ecoreno'v – Agence Locale de l'énergie et du Climat de la Métropole de Lyon
04 37 48 25 90
www.alec-lyon.org



Conseil régional de l'ordre des architectes Rhône-Alpes
04 78 29 09 26
ordre.architectes@architectes-ra.org
www.architectes.org
<https://www.architectes-pour-tous.fr/>



Fédération française du paysage
01 30 21 47 45
www.f-f-p.org



Association des Architectes du Patrimoine
07 89 67 13 27
www.architectes-du-patrimoine.org



Agence nationale de l'habitat
04 78 62 54 98
ddt-shru-ahp-anah@rhone.gouv.fr
www.anah.fr



Fondation du patrimoine
04 37 50 35 78
www.fondation-patrimoine.org



SOLiHA Auvergne-Rhône-Alpes Solidaires pour l'habitat
04 72 84 62 84
www.auvergnerhonealpes.soliha.fr



Oïkos éco-construction & éco-rénovation
09 81 71 67 85



Des haies pour le Rhône. Guide de plantation et d'entretien des haies champêtres (Rhône Le Département)

https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/02/entretien_plantation_haies.pdf



Permis de (bien) planter ! Idées et conseils pour des haies belles et vivantes dans votre jardin (Rhône Le Département)

https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/02/guide_haies_permis_de_planter.pdf



L'essentiel de la Charte de l'Arbre (Grand Lyon, la Métropole)

<https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable//blogs.grandlyon.comdeveloppementdurable/files/downloads/2013/02/essentiel-de-la-charte-FINAL-Vecran.pdf>



Guide pratique. Du jardin d'ornement au jardin vivant. Alternatives pour des plantations écologiques (FRAPNA)

<https://fr.calameo.com/read/0004893554f15bd099ea1>



« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

(art. 1 Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture)

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole

Charte réalisée pour la commune de Saint-Genis-les-Ollières par le CAUE Rhône Métropole dans le cadre de ses missions de sensibilisation et de conseil aux collectivités.

Auteurs : Pauline Vignon, Romain Marchetti, Grégory Cluzel et avec la participation de Sylvie Beyer, coloriste bâtiment.

Avec la collaboration de l'ensemble des membres du comité de suivi dont Monsieur le Maire, Didier Cretenet, l'adjoint à l'urbanisme, Jean-Pierre Cochard, l'adjointe au cadre de vie et à l'urbanisme raisonné, Radostina Kirilova et les services municipaux.

Photos et illustrations : CAUE Rhône Métropole sauf mention contraire page 2.

Remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à ce travail dont : l'association du « Le Tabognon », le collectif saint-genois du « Pacte pour la Transition » et Samuel Auray, paysagiste conseiller CAUE Rhône Métropole.

Coordination : Sébastien Sperto, directeur du CAUE Rhône Métropole.

Directeur de la publication : Frédéric Pranchéry, président du CAUE Rhône Métropole.

www.caue69.fr

